



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/059
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage du bâtiment Darse 4 (bureau n° 21), sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5317 et en vue de l'implantation d'une activité de contrôle qualité et inspection de véhicules au Centre Roulier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CAR CONSULTING GROUP, Société à responsabilité limitée au capital social de 25 000,00 euros dont le siège social est situé 16 bis, rue d'Odessa, boîte 37, 75014 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 494 994 858, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société CAR CONSULTING GROUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-073 portant sur la dépendance susvisée le 16 juin 2023.

Description de la dépendance : une surface de bureaux d'une superficie de 16,81 m² située au 1^{er} étage du bâtiment Darse 4 (bureau n° 21), sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : un (1) an à compter du 23 avril 2023 soit jusqu'au 22 avril 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-073 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.